



DÉCISION

DÉCISION N° 2025-DEC-037

RELATIVE À : Consultation n° 2025-011 - Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue des Vieilles Tanneries à Houdan : Attribution

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22 ;

Vu le Code de la Commande publique, et notamment l'article R2123-1 1°,

Vu le décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 43/2021 en date du 26 Mai 2021, et notamment le 4° donnant délégation au Maire pour prendre toutes dispositions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget;

Vu l'offre de la société AMOSTRA ;

Considérant le besoin de la Ville de Houdan d'être accompagné par un maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la rue des Vieilles Tanneries à Houdan;

Considérant que compte tenu du montant maximum envisagé inférieur à 40 000 € HT, celle-ci a pris la forme d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence, conformément aux dispositions de l'article R.2122- 8 du code de la commande publique ;

Considérant que l'offre de la société AMOSTRA pour un taux de rémunération de 8,33 % soit une rémunération de 17 550 € HT répond à ce besoin ;

Considérant qu'un crédit est inscrit à cet effet au budget de la Ville ;

DÉCIDE

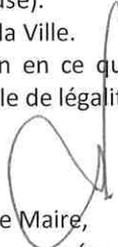
Article 1 : D'attribuer et de signer le **marché n° 2025-011 – Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue des Vieilles Tanneries à Houdan** avec la société **AMOSTRA**, sise 248 rue du Général De Gaulle 78740 VAUX-SUR-SEINE, ayant pour numéro de SIRET le 530 714 898 00026, pour un **taux de rémunération de 8,33% soit une rémunération forfaitaire de 17 550,00 € HT.**

Article 2 : Le marché est conclu à compter de sa notification jusqu'à réalisation complète des travaux (réception des travaux avec réserves levées et garantie de parfait achèvement incluse).

Article 3 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville.

Article 4 : Le Maire et la Trésorière Principale Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont copie sera transmise au contrôle de légalité.

À HOUDAN, le 3 juillet 2025


Le Maire,
Jean-Marie TÉTART



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa transmission au contrôle de légalité, l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant par principe et sauf exceptions à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration, et d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télérecours citoyen» accessible sur le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: vendredi 4 juillet 2025 16:45
À: s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;
backuptdt@berger-levrault.com
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0781-217803105-20250704-32698.xml;
078-217803105-20250703-2025_DEC_037-CC-1-2_33624.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-07-04(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: HOUDAN

N° de SIREN: 217803105

Numéro Acte de la collectivité locale: 2025_DEC_037

Objet acte: Consultation n° 2025-011 - Maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la rue des Vieilles Tanneries à Houdan : Attribution.

Nature de l'acte: Contrats, conventions et avenants

Matière: 1.6-Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre

Identifiant Acte: 078-217803105-20250703-2025_DEC_037-CC

Rapport d'erreur(s):